

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

---

## SECTION 1. IDENTIFICATION

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** FOCUS Herbicide

**Autres moyens d'identification**

**Code du produit** 50002649

**Nature chimique** Mélange

**Numéro d'enregistrement de produit** 32292

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur****Fabricant**

FMC of Canada Ltd  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada  
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
SDS-Info@fmc.com

**Numéro de téléphone en cas d'urgence**

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:  
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148  
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4  
Cancérogénicité : Catégorie 2  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi- : Catégorie 1 (Vessie, Coeur, Foie, Reins, Système nerveux)

FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 05/23/2016

tion répétée

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Vessie, Coeur, Foie, Reins, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

**Intervention:**  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

**Entreposage:**  
 P405 Garder sous clef.

**Élimination:**  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Mélange

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
447399-55-5	Donnée non disponible		36.9
carfentrazone-ethyl	carfentrazone-ethyl	128639-02-1	4.43
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	$\geq 5 - < 10$ *
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	$\geq 1 - < 5$ *
Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	$\geq 1 - < 5$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

## FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

---

- Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Nocif par inhalation.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Composés de fluor  
Composés chlorés  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone
- Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
- Méthodes et matières pour le : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 05/23/2016

confinement et le nettoyage      nation.  
 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.  
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
 Éviter la formation d'aérosols.
- Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m3	ACGIH
---------------------	-------------	--------------------------	---------	-------

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains  
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.  
Vêtements étanches
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.  
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.  
Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.  
Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : suspension
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : Donnée non disponible
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 5.83 (21.7 °C)
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

---

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.21 g/cm<sup>3</sup> (21.6 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

### Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

### Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 4220 mm<sup>2</sup>/s ( 20.5 °C)  
Donnée non disponible

4405 mm<sup>2</sup>/s ( 40.5 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

---

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	:	Donnée non disponible
Produits incompatibles	:	Donnée non disponible

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 2.18 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard BPL: oui
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg BPL: oui

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:**

Espèce	:	Lapin
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Résultat	:	Irritation modérée de la peau
BPL	:	oui

**Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	irritation légère
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
BPL	:	oui



## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

---

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:**

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.  
Résultat : La substance n'est pas considérée comme un sensibilisateur cutané potentiel.  
BPL : oui

**Mutagenécité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****447399-55-5:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Résultat: négatif  
  
Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-  
fère, in vitro  
Résultat: négatif  
  
Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif  
  
Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif  
  
Mutagenécité de la cellule : Les données ne soutiennent pas le classement comme un  
germinale - Évaluation mutagène des cellules germinales.

**carfentrazone-ethyl:**

Mutagenécité de la cellule : Pas de potentiel génotoxique  
germinale - Évaluation

**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-  
laires  
  
Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-  
seuse  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Résultat: négatif

## FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

---

**propane-1,2-diol:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

**Composants:****447399-55-5:**

Espèce : Rat, mâle  
Durée d'exposition : 2 années  
: 2.2 mg/kg p.c./jour  
Résultat : positif  
Organes cibles : Vessie

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

**carfentrazone-ethyl:**

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 12 mois  
NOAEC : 1.8 mg/l  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

**propane-1,2-diol:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 05/23/2016

**Composants:****447399-55-5:**

- Incidences sur le développement fœtal : Organes cibles: Système nerveux  
 Résultat: positif
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

**carfentrazone-ethyl:**

- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

**propane-1,2-diol:**

- Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement  
 Espèce: Souris  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Résultat: négatif
- Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
 Espèce: Souris  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Méthode: Directives du test 414 de l'OECD  
 Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****carfentrazone-ethyl:**

- Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

**STOT - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux, Reins, Foie, Coeur, Vessie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Composants:****447399-55-5:**

- Organes cibles : Système nerveux, Reins, Foie, Coeur, Vessie  
 Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 1.

**carfentrazone-ethyl:**

- Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

---

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **carfentrazone-ethyl:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 58 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 days

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 0.9 - 1.8 mg/l  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 12 months

##### **propane-1,2-diol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1,700 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1,000 mg/kg  
LOAEL : 160 mg/kg  
Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 90 Days

### **Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **carfentrazone-ethyl:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Évaluation de l'exposition humaine**

#### **Composants:**

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 05/23/2016

**Effets neurologiques****Composants:****carfentrazone-ethyl:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

**Autres informations****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****447399-55-5:**

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 202 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		LL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 208 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		LL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): > 3.3 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 4.4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (algue verte): 0.000743 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.005 mg/l Durée d'exposition: 7 d
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2 mg/l Durée d'exposition: 28 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.9 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 997 mg/kg Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille Durée d'exposition: 48 d Remarques: Contact

## FOCUS Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/26/2022      Numéro de la FDS: 50002649      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 05/23/2016

LOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 60 mg/kg  
 Point final: Test de reproduction

**carfentrazone-ethyl:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 1.6 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (algues): 0.001 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l  
 Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 0.0187 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.22 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 820 mg/kg

Remarques:  
 Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.  
 Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.

- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm  
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm  
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille  
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille  
 Point final: Toxicité aiguë par contact

**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

## FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	:	LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Inhibition de la croissance
<b>propane-1,2-diol:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	(Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 34,100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 d
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l Durée d'exposition: 18 h
<b>Residues (pétroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

---

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**Persistance et dégradabilité****Composants:****447399-55-5:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

**carfentrazone-ethyl:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

**Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
 Biodégradation: 58.6 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: Directives du test 301F de l'OECD  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**propane-1,2-diol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: 23.6 %  
 Durée d'exposition: 64 d  
 Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

**Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****447399-55-5:**



## FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/23/2016

---

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.39 (25 °C)

**carfentrazone-ethyl:**

Bioaccumulation : Espèce: Poissons  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 176  
Remarques: Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72  
Méthode: QSAR

**propane-1,2-diol:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07

**Mobilité dans le sol****Composants:****447399-55-5:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol  
Koc: 57 - 114  
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

**carfentrazone-ethyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

---

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

## FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

---

d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Vider les restes du contenu.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 3082  
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,  
 N.O.S.  
 (Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9

**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3082  
 Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
 (Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : Miscellaneous  
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
 Dangereux pour l'environnement : oui

**Code IMDG**

No. UN : UN 3082  
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,  
 N.O.S.  
 (Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9  
 EmS Code : F-A, S-F  
 Polluant marin : oui

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Précautions spéciales pour les utilisateurs**

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les

## FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Produits chimiques PBT au Canada** : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:  
octamethylcyclotetrasiloxane

**NPRI Composants** : Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.  
ethylbenzene

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.  
  
447399-55-5  
  
Smectite-group minerals

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

## FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

---

FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

**Fin de la fiche technique signalétique**